

Nom employeur: _____
N° de dossier: _____
N° d'ordre du travailleur
(facultatif): _____
Département: _____

**Toute modification par rapport à ces données doit être communiquée
dans les meilleurs délais à votre gestionnaire de dossier.**

Données personnelles

Nom complet: _____

Prénom: _____ Initiale 2ème prénom: _____

NISS: □□ . □□ . □□ – □□□□ . □□

Aides à l'emploi – réductions ONSS

a. Continuation d'une réduction ONSS en cours

Avant son transfert dans le cadre d'un(e):

- | | | | |
|--|--------------------------|--|--------------------------|
| fusion par absorption | <input type="checkbox"/> | opération assimilée à l'une de ces situations | <input type="checkbox"/> |
| fusion par constitution d'une nouvelle société | <input type="checkbox"/> | apport d'universalité ou d'une branche d'activité | <input type="checkbox"/> |
| scission par absorption | <input type="checkbox"/> | reprise d'activité d'une asbl | <input type="checkbox"/> |
| scission par constitution d'une nouvelle société | <input type="checkbox"/> | continuation de l'activité d'une personne physique | <input type="checkbox"/> |
| scission mixte | <input type="checkbox"/> | | |

le travailleur ouvrirait-il le droit à une réduction de cotisations ONSS dans le cadre de:

- | | | | |
|----------------------|--------------------------|-------------------|--------------------------|
| Premiers engagements | <input type="checkbox"/> | Plan Activa | <input type="checkbox"/> |
| | | Date d'engagement | □□ – □□ – □□□□ |
| Jeunes travailleurs | <input type="checkbox"/> | Emploi Sine | <input type="checkbox"/> |

Réduction du temps de travail / instauration de la semaine de 4 jours (si oui, joignez une copie des documents relatifs à cette réduction)

(la continuation de cette réduction n'est pas automatique et doit faire l'objet d'une demande écrite et motivée auprès de l'ONSS)

b. Nouvelle réduction ONSS / Autres mesures en faveur de l'emploi

b1. Mesures régionales flamandes (pour un travailleur occupé dans une unité d'établissement en Région flamande)¹

- Travailleur âgé inscrit au VDAB comme demandeur d'emploi inoccupé
- Jeune travailleur
- Peu ou moyennement qualifié

⁽¹⁾ Biffer la mention inutile.

Attesté dans le portfolio de carrière du VDAB

b2. Mesures régionales wallonnes (Région wallonne de langue française)²

Pour un travailleur ayant sa résidence principale en Région wallonne de langue française:

Activation pour les jeunes de moins de 25 ans

Inscrit comme demandeur d'emploi inoccupé au Forem depuis le --

Peu qualifié ou moyennement qualifié

A sa résidence principale en Région wallonne de langue française

Activation pour les demandeurs d'emploi de longue durée (12 mois+)

Inscrit comme demandeur d'emploi inoccupé au Forem depuis le --

A sa résidence principale en Région wallonne de langue française

L'employeur remet au SSE une attestation du Forem imprimée depuis le site www.leforem.be datée de la veille de l'engagement concernant le statut du travailleur.

b3. Mesures régionales bruxelloises³

Pour un travailleur domicilié en Région de Bruxelles-capitale:

Activa générique

En possession d'une carte Activa générique (si oui, joignez une copie)

A son domicile en Région de Bruxelles-capitale

Contrat de travail minimum mi-temps

Contrat de travail minimum 6 mois

Activa aptitude réduite au travail

En possession d'une carte Activa aptitude réduite au travail (si oui, joignez une copie)

A son domicile en Région de Bruxelles-capitale

b4. Mesures applicables en Communauté germanophone

- Réduction groupe-cible pour les tuteurs occupés dans une unité d'établissement en Communauté germanophone: oui / non ^(*)

Le travailleur justifie une ancienneté d'au moins 5 ans dans la profession concernée, est détenteur d'une attestation de réussite « tuteur » et est enregistré auprès de l'IAWM.

b5. Mesures fédérales

- Réduction groupe-cible "premiers engagements": oui / non ^(*)

L'employeur confirme l'existence d'une unité technique d'exploitation: oui / non ^(*)

Si oui, il s'agit d'une unité technique d'exploitation: simultanée / historique ^(*)

- Réduction collective du temps de travail: oui / non ^(*). Si oui, nouveau régime de travail: _____ h / semaine à partir de: _____

- Semaine de 4 jours: oui / non ^(*). Si oui, _____ h / semaine à partir de: _____

- AR 499: jeunes défavorisés: oui / non ^(*)

- Réduction pour recherche scientifique: oui / non ^(*)

- Handicapé inscrit au fonds social de reclassement régional: oui / non ^(*)

^(*) Biffer la mention inutile.

- Non assujettissement à l'ONSS car les prestations ne dépassent pas 300/450 heures de travail / an: oui / non (*) (uniquement activités socio-culturelles ou sportives dans le secteur non-marchand)
- Réduction groupe-cible "Personnel de Maison" (1^{er} domestique ou 1^{er} gens de maison)⁴: oui / non (*)
- L'employeur dispose d'un document permettant de prouver que le travailleur remplit les conditions (par exemple, C63 ou document délivré par le CPAS).
- Sportif rémunéré: oui / non (*)

Les données reprises sur ce document sont confiées par l'employeur au secrétariat social Partena en vue de l'application des lois sociales et fiscales. Le travailleur peut obtenir communication de ces données et les faire corriger en s'adressant à son employeur (Règlement européen 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la Directive 95/46/CE). L'employeur doit obligatoirement stipuler par écrit au secrétariat social toute modification des données reprises sur ce document.

Lu et approuvé le:

Lu et approuvé le:

Signature du travailleur

Signature de l'employeur ou de son représentant

¹ En vigueur depuis le 01/07/2016.

² En vigueur depuis le 01/07/2017.

³ En vigueur depuis le 01/10/2017.

⁴ Cette mesure n'est plus accessible depuis le 01/07/2017 aux employeurs établis en Région wallonne de langue française.

(*) Biffer la mention inutile.